



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	26
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « BOUCLES DE LA SEINE AVAL » : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE - CM/20/105

Le Conseil Municipal est informé que le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine aval » sera prochainement invité à se réunir, en octobre 2020, afin de procéder à l'élection de son Président.

Qu'il est précisé que le site Natura 2000 est actuellement placé sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, dont le Président est Monsieur Jean-Pierre GIROD (qui ne renouvellera pas sa candidature lors de ladite élection).

Qu'en application de l'article L.414-2 du Code de l'environnement, « les représentants des collectivités territoriales concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner, parmi eux, le président du Comité de pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage du site pour les trois prochaines années.

Qu'en l'espèce, la commune possédant un tel site, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux représentants de la commune au sein du Comité de pilotage, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Qu'en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Que par ailleurs, il est précisé que les deux représentants de la commune, qui auront été désignés par le Conseil Municipal, pourront présenter leur candidature *intuitu personae* à la présidence dudit comité de pilotage ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Claude BEAUFILS en qualité de représentant titulaire et Monsieur Patrick CALLAIS en qualité de représentant suppléant et de ne pas recourir au bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'environnement et notamment son article L.414-2,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Attractivité et transition écologique du 2 septembre 2020,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au bulletin secret pour la désignation des représentants titulaires et suppléants de la commune.

DÉCIDE de désigner les personnes suivantes au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » :

- Madame Marie-Claude BEAUFILS en qualité de titulaire
- Monsieur Patrick CALLAIS en qualité de suppléant

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 septembre 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

